



MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ET DE MATERIEL

TABLES ET BANCS : La Commune met gracieusement à la disposition des habitants des tables et bancs pour des réunions privées, en fonction des disponibilités. Un chèque de 300 € de caution sera demandé. L'enlèvement et le retour du matériel se feront uniquement aux jours d'ouverture de la mairie. ***Faire la demande par écrit en précisant le nombre et la date.***

LA SALLE DES FÊTES est louée aux particuliers et associations sous certaines conditions.

	Tarifs au 1/01/2024
Associations de la commune	gratuit
Particuliers	100 €
Associations extérieures	150 euros si disponible
Cautions dégradations	1000 €

La réservation de la salle n'est effective qu'à la signature du contrat, avec attestation de responsabilité civile et du chèque de caution.